

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE VIRTUELLEMENT VIA TEAMS, LE 21 OCTOBRE 2020 ET PRÉSIDÉE PAR MADAME MARIE-CLAUDE-TARDIF, DIRECTRICE GÉNÉRALE

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame, Isabelle Paquet, membre parent district 1
Madame, Marie-Ève Germain, membre parent district 2
Madame Mélanie Deslauriers, membre parent district 3
Madame, Jennifer Petitclerc-Pagé, membre parent district 4
Monsieur Jacques Guillemette, membre parent district 5

Madame Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1
Monsieur Arnold Lynds, membre de la communauté, profil 2
Madame Patricia Bédard, membre de la communauté, profil 3
Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4
Monsieur Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5

Madame Céline Morasse, directrice d'établissement, École secondaire de Donnacona
Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de Portneuf
Madame Stéphanie Dixon, enseignante
Madame Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante
Madame Marie-Josée Lépine, personnel de soutien

MEMBRE(S) ABSENT(S)

Aucun

SONT INVITÉS :

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale
Madame Karine Toupin, secrétaire générale et directrice des communications
Madame Claudette Julien, directrice des services éducatifs complémentaires
Monsieur Éric Bard, directeur du Service des ressources humaines par intérim
Monsieur Guy Sénéchal, directeur adjoint du Service des ressources humaines par intérim
Monsieur Jean-François Lussier, directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire
Monsieur Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Madame Marie-Claude Tardif. Cette dernière cèdera sa place lors de l'élection du (de la) président(e) du conseil. Madame Karine Toupin agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucune demande n'est faite en ce sens.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

La secrétaire générale rappelle aux administrateurs que ceux-ci ont reçu, préalablement à la présente rencontre, un formulaire de déclaration d'intérêt qu'ils devaient compléter et lui transmettre dans les meilleurs délais. De plus, elle mentionne qu'à toutes les rencontres, il y aura un point statutaire à cet effet afin que les administrateurs puissent déclarer leurs intérêts susceptibles d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre, et ce, afin d'en disposer avec diligence. Aucun intérêt n'est déclaré lors de la présente rencontre.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE

Compte tenu de l'actuelle pandémie et du récent changement de statut de la région de Portneuf qui passe de l'orange au rouge, la présente rencontre doit se tenir virtuellement en conformité avec le décret 1039-2020 « *Concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19* » déposé au dossier de la réunion. De plus, compte tenu du court délai, la direction n'a pas pu mettre sur pied une période de questions virtuelles destinée au public. Cependant, une telle période de questions, bien que non requise par le décret, sera possible dès la prochaine rencontre.

5. PRESTATION DU SERMENT

La directrice générale informe les administrateurs que pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire, ceux-ci doivent prêter serment devant elle de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité. La prestation de ce serment doit être effectuée dans les 30 jours de leur entrée en fonction à titre d'administrateur du centre de services scolaire.

Compte tenu que les membres actuels du conseil d'administration entrent tous en fonction au même moment, la prestation de serment est effectuée, pour chacun des administrateurs, oralement et séance tenante. Par la suite, un serment écrit et signé sera déposé au dossier de la réunion pour en faire partie intégrante.

6. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs ont reçu préalablement à la rencontre un document intitulé « *Rôle du président du conseil d'administration* ». La secrétaire générale précise que la présidence est accessible uniquement aux membres parents et poursuit en résumant les rôles et responsabilités d'un président. Par la suite, elle propose aux administrateurs un processus de vote virtuel. Au préalable, les membres intéressés sont appelés à se manifester et à présenter brièvement leur intérêt à occuper la présidence. Ensuite, l'ensemble des membres sont appelés à voter parmi un des membres intéressés par le biais d'un système de vote virtuel. La secrétaire générale confirme le résultat du vote lorsque celui-ci apparaît à l'écran. Un seul candidat a reçu le plus de votes. La direction ainsi que les autres membres félicitent leur nouveau président.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ÉLIRE** Monsieur Jacques Guillemette à titre de président du conseil d'administration.

La secrétaire générale reprend le même processus afin que les membres puissent élire un vice-président parmi les membres parents. Un seul candidat a reçu le plus de votes. Les autres membres félicitent leur nouvelle vice-présidente. La direction ainsi que les autres membres félicitent leur nouvelle vice-présidente.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ÉLIRE** Madame Jennifer Petitclerc-Pagé à titre de vice-présidente du conseil d'administration.

7. DURÉE DES MANDATS

La secrétaire générale mentionne que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que, généralement, les membres du conseil d'administration sont désignés pour un mandat de trois (3) ans. Or, afin d'assurer la rétention de l'expertise au sein du conseil, des processus de désignation doivent être tenus deux (2) années sur trois (3), et ce, pour permettre chaque fois, la désignation de deux (2) ou trois (3) membres de chaque catégorie.

Afin de s'assurer du respect de cette disposition légale, la secrétaire procéda au tirage au sort, et ce, pour chaque catégorie de membres. Pour ce faire, celle-ci mettra, dans un premier temps, les noms de chaque administrateur siégeant à titre de parent d'un élève dans un contenant fermé. Après avoir mélangé les noms, la secrétaire générale pigera trois (3) noms. Les personnes ainsi pigées auront un mandat de trois (3) ans. Les membres non pigés, quant à eux, auront exceptionnellement un mandat de deux (2) ans.

Le même processus a été repris pour les membres issus du personnel du centre de services scolaire et pour ceux siégeant à titre de membre de la communauté.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'OCTROYER un mandat de trois (3) ans aux personnes suivantes :

Membre parents	Membres du personnel	Membres de la communauté
Isabelle Paquet	Jacques Moffette	Marie-Philippe Trépanier-Doré
Mélanie Deslauriers	Céline Morasse	Élisabeth-Pagé
Jennifer Petitclerc-Pagé	Stéphanie Dixon	Vincent Lévesque-Dostie

D’OCTROYER un mandat de deux (2) ans aux personnes suivantes :

Membre parents	Membres du personnel	Membres de la communauté
Marie-Ève Germain	Marilyn Bernard	Arnold Lynds
Jacques Guillemette	Marie-Josée Lépine	Patricia Bédard

8. CRÉATION DES COMITÉS ET ADOPTION DES MANDATS

Conformément à la *Loi sur l’instruction publique*, le conseil d’administration doit instituer trois (3) comités, soit le comité de gouvernance et d’éthique, le comité de vérification ainsi que le comité des ressources humaines. Les membres ont reçu les mandats de ces différents comités avant la rencontre. La secrétaire générale dresse le portrait des compétences souhaitées au sein de chacun des comités. Une discussion s’en suit à l’issue de laquelle les membres conviennent de la composition des comités.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est **RÉSOLU** à l’unanimité de :

ADOPTER les mandats des comités, tel que proposé;

NOMMER les membres suivants au sein d’un des trois (3) comités du conseil :

Comité de gouvernance et d’éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines
Élisabeth Pagé	Isabelle Paquet	Marie-Ève Germain
Vincent Lévesque-Dostie	Stéphanie Dixon	Arnold Lynds
Jacques Moffette	Marie-Josée Lépine	Jennifer Petitclerc-Pagé
Patricia Bédard	Marilyn Bernard	Marie-Philippe Trépanier-Doré
Jacques Guillemette	Céline Morasse	Mélanie Deslauriers

Les membres ont également la responsabilité d’instituer le comité des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d’adaptation et d’apprentissage (ci-après le « comité EHDAA »). En effet, bien qu’il ne s’agisse pas d’un comité du conseil d’administration, les membres qui le composent doivent avoir été dûment nommés par ce dernier.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est **RÉSOLU** à l’unanimité de :

NOMMER les membres suivants au sein du comité EHDAA :

MEMBRES	PROVENANCE
Jennifer Petitclerc-Pagé	Parent – École du Phare
Josianne Trottier	Parent – École du Bon Pasteur
Lucie Villeneuve	Parent – École de la Grande-Vallée
Amélie Perreault	Parent – École du Goéland
Heidy Faucher	Parent – École secondaire de Donnacona
Suzanne Delisle	Parent – École secondaire Saint-Marc

Mélanie Gilbert	Directrice – École des Sentiers et de la Riveraine
Danielle-Christine Houde	Employée de soutien – École secondaire de Donnacona
Geneviève Beaudoin	Enseignante - École du Perce-Neige
Chantal Sanders	IRD PQ de Portneuf
Stéphane Morissette	Professionnel – Centre de services scolaire de Portneuf
Isabelle Paquet	Membre du comité de parents – École secondaire de Donnacona
Claudette Julien	Directrice des services éducatifs complémentaires – Centre de services scolaire de Portneuf

9. REDDITION DE COMPTE – DÉCISIONS DE TRANSITION

Entre la fin du mandat des commissaires, le 8 février 2020, et la formation du conseil d'administration, le 15 octobre 2020, la directrice générale a assumé les fonctions que la *Loi sur l'instruction publique* attribuait au conseil des commissaires. Dans un souci de transparence, celle-ci dresse le bilan des décisions prises pendant ce temps.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres ont reçu, préalablement à la rencontre, une proposition de Règlement de délégation de pouvoirs. La directrice générale mentionne qu'une refonte en profondeur s'imposait compte tenu du changement de gouvernance qui, notamment, réduisait considérablement le nombre de rencontres annuelles. La proposition faite au conseil d'administration est le fruit d'un travail piloté par l'Association des directeurs généraux de centres de services scolaires, en collaboration avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec et la firme Morency, société d'avocats.

Elle poursuit en mentionnant que la refonte proposée a également permis de s'assurer de doter les centres de services scolaires de règles de gouvernance plus actuelles en matière de délégation de pouvoirs, et ce, en proposant un partage plus clair entre les enjeux stratégiques qui sont de la responsabilité du conseil d'administration et les enjeux opérationnels relevant de la direction générale. Elle termine sur ce point en précisant que le test ultime confirmant l'adéquation du règlement proposé avec notre réalité constituera en l'expérience de son utilisation. En effet, si l'expérience nous démontre que des modifications doivent être apportées, celles-ci seront consignées et apportées lors de la révision annuelle de ce règlement. Les membres sont satisfaits de la proposition.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** le Règlement sur la délégation de pouvoirs tel que proposé.

11. ATTESTATION DE LA DIRECTION – CONFORMITÉ FINANCIÈRE ET LÉGALE

La directrice générale informe les membres du dépôt, au dossier de la réunion, d'une attestation signée par la direction générale et le directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire donnant l'assurance raisonnable aux administrateurs que l'ensemble des obligations pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2020 et pour lesquelles un défaut pourrait avoir pour conséquence d'engager leur responsabilité personnelle ont bel et bien été effectuées conformément aux lois applicables. Elle termine en mentionnant que ce point sera statutaire à chacune des rencontres du conseil d'administration.

12. ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES

Les membres ont reçu, avant la rencontre, l'état des taxes scolaires dans lequel il est possible de voir les sommes qui demeurent impayées à ce jour. Le directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, mentionne que le recouvrement de ces sommes est de la responsabilité des municipalités de notre territoire. Ce faisant, pour que celles-ci puissent procéder au recouvrement des sommes dues, cet état des taxes doit préalablement avoir été présenté et approuvé par le conseil d'administration, et ce, avant le 1^{er} novembre de chaque année. Il termine sur ce point en mentionnant que le montant total dû au centre de services scolaire à titre de taxes impayées est marginal puisqu'il représente moins de 2% de l'assiette fiscale.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité d'**APPROUVER** l'état des taxes scolaires dues au 31 octobre 2020, incluant les intérêts.

13. RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADOPTION DE POLITIQUES

Les membres ont reçu, avant la rencontre, les documents suivants :

- Politique 135 – Politique relative à la gestion des risques de corruption et de collusion dans l'octroi de contrats publics;
- Politique 232 – Politique de maintien ou de fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;
- Politique 233 – Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire;
- Politique 236 – Politique relative aux antécédents judiciaires;
- Procédure 267 - Procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard du centre de services scolaire de Portneuf;
- Procédure 272- Procédure sur le traitement des plaintes LCOP;
- Politique 273 – Politique sur la sécurité de l'information.

La secrétaire générale mentionne que l'adoption de la *Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* (2020, chapitre 1) fut une opportunité pour le centre de services scolaire de réviser l'ensemble de son cadre réglementaire. Elle poursuit en précisant que les politiques déposées au dossier de la réunion sont des politiques pour lesquelles aucune modification de fond n'a été requise. En effet, puisque seules des modifications mineures ont été apportées, la secrétaire générale propose au conseil de les adopter en bloc.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité D'**ADOPTER** les politiques suivantes que présentées:

- Politique 135 – Politique relative à la gestion des risques de corruption et de collusion dans l'octroi de contrats publics;
- Politique 232 – Politique de maintien ou de fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;
- Politique 233 – Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire;
- Politique 236 – Politique relative aux antécédents judiciaires;

- Procédure 267 - Procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard du centre de services scolaire de Portneuf;
- Procédure 272- Procédure sur le traitement des plaintes LCOP;
- Politique 273 – Politique sur la sécurité de l'information.

14. PERSONNES AUTORISÉES À PRENDRE PART AUX DÉLIBÉRATIONS DU CA

La secrétaire générale réitère que, tel que mentionné lors de la rencontre préparatoire du 14 octobre dernier, la loi prévoit que seuls la directrice générale et les personnes autorisées par le conseil d'administration peuvent prendre part aux délibérations de ce conseil. Elle poursuit en mentionnant qu'afin de permettre aux membres du conseil d'administration d'obtenir toute l'information nécessaire ainsi que de répondre aux questions qui leur permettront de prendre les meilleures décisions, la directrice générale du centre de services scolaire croit opportun que le conseil d'administration permette aux directions de service de participer aux délibérations, et ce, afin qu'ils puissent y apporter leur expertise propre. Les membres se disent en accord avec la présente proposition.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité d'**AUTORISER** les personnes suivantes à prendre part aux délibérations du conseil d'administration :

- Madame Karine Toupin, secrétaire générale et directrice des communications;
- Monsieur Éric Bard, directeur du Service des ressources humaines par intérim;
- Monsieur Guy Sénéchal, directeur adjoint du Service des ressources humaines par intérim;
- Monsieur Jean-François Lussier, Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire;
- Monsieur Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information;
- Madame Claudette Julien, directrice des services éducatifs complémentaires.

15. ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES

Les membres ont reçu avant la présente rencontre une proposition de calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2020-2021.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** le calendrier des rencontres tel que présenté.

16. RETOUR SUR LA MISSION

La directrice générale mentionne aux membres que ce point reviendra de façon statutaire à chacune des rencontres du conseil d'administration. Elle précise que cela permet au conseil de prendre un temps de rétroaction sur les décisions qui viennent d'être prises et de s'assurer de la cohérence de celles-ci avec notre mission et nos valeurs. Finalement, dans un souci d'amélioration continue, cet espace privilégié permettra d'instaurer entre les membres un temps d'échange quant aux pistes d'amélioration possibles ou souhaitées

pour les rencontres futures. Comme la présente rencontre adressait plutôt des points techniques, cet exercice débutera à la prochaine rencontre où seront traités des sujets de fond.

17. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucun document n'a été déposé sous ce point.

18. AUTRES SUJETS

18.1 *Amendement au calendrier scolaire*

Les membres ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du calendrier scolaire 2020-2021 amendé. Le directeur des services éducatifs, monsieur Jacques Moffette, mentionne qu'une telle modification s'avère nécessaire en raison d'une modification apportée au régime pédagogique annoncée par le ministère de l'Éducation le 8 octobre dernier, dans le présent contexte de gestion de crise liée à la pandémie de COVID-19. Cette modification a pour conséquence de réduire de trois (3) à deux (2) les bulletins scolaires. Ce faisant, la proposition de devancer la journée pédagogique initialement prévue le 29 janvier 2021 et de la substituer pour le 15 janvier 2021 assurerait, au sein de chaque équipe-école, un travail concerté sur l'évaluation des apprentissages et la planification de la deuxième étape. Monsieur Moffette termine sur ce point en confirmant que le syndicat des enseignants, le comité consultatif de gestion et le comité de parents ont émis un avis unanime et favorable quant à l'amendement proposé.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** le calendrier scolaire tel qu'amendé.

18.2 *Jetons de présence et frais remboursables*

Les membres ont reçu, avant la rencontre, la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*, C.T. 194603, ainsi qu'une lettre explicative émanant de la Fédération des centres de services scolaires du Québec qui vient préciser les conditions d'application du *Décret 1027-2020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres du conseil d'administration des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*. La directrice générale en résume les faits saillants.

18.3 *Parcours d'accompagnement*

Les membres ont reçu, avant la rencontre, un document intitulé « Parcours d'accompagnement pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires » lequel énonce les objectifs de la formation obligatoire des membres du conseil d'administration ainsi que les principaux sujets qui seront abordés.

19. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue le 2 décembre 2020, à 18 h 30 au Centre administratif Michel-Pagé ou virtuellement dépendamment de l'état de la situation pandémique.

20. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 36.

21. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.

Jacques Guillemette
Président du conseil d'administration

Karine Toupin
Secrétaire générale